



Pap Ndiaye encourage la mixité sociale

ÉCOLE Le ministre de l'Éducation nationale, qui prépare des mesures pour la fin du mois, souhaite davantage impliquer le secteur privé

Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, ne cesse d'afficher la mixité sociale et scolaire parmi ses priorités. Mais tarde à préciser les moyens pour y parvenir. Ils auraient dû être détaillés mercredi, après un nouveau report en janvier. Las, le plan du gouvernement n'a toujours pas été présenté aux syndicats. Et il faudra sans doute patienter jusqu'à fin mars, voire début avril, pour connaître la stratégie du ministère en faveur d'une école plus diverse. D'ores et déjà, des pistes s'esquissent.

Diversifier le recrutement des élèves

Pour favoriser la mixité, les collectivités peuvent déjà modifier la carte scolaire, qui délimite le périmètre de recrutement de chaque établissement. Et les départements, regrouper les secteurs de deux collèges géographiquement proches mais socialement très différents, pour brasser leurs élèves. Paris expérimente ce dispositif depuis 2017, avec trois binômes de collèges. Le test le plus concluant ? Scolariser tous les élèves de sixième alternativement dans l'un, puis dans l'autre. Le ministre évoque 200 binômes de ce type à l'échelle de la France.

Autre choix, quand la ségrégation est trop forte : supprimer l'établissement. C'est ce qu'a fait le conseil départemental de Haute-Garonne en fermant deux collèges dans le quartier du Mirail et en répartissant les élèves dans des zones plus favorisées. Avec succès. Concernant les lycées, la réforme parisienne de la procédure informatisée d'affectation des élèves (Affelnet), ajoutant un bonus lié à leur origine sociale, pourrait faire des émules. « Depuis 2021, la ségrégation sociale des lycées publics a baissé de 39 % », assure Claire Mazon, directrice académique.

Miser sur les filières d'excellence

Pour éviter une désaffection des familles aisées, le ministre compte multiplier les cursus d'excellence dans les établissements publics les plus relégués. Par l'ouverture de sections internationales (43 de

plus cette année en réseau d'éducation prioritaire, 16 l'an prochain). Mais aussi de classes à horaires aménagés en musique, danse ou sport, des ateliers Sciences-Po... La création d'une section internationale permet, selon le ministre, de

doper l'indice de position sociale de l'établissement (qui mesure le niveau des professions et catégories sociales des familles) de 3 à 8 points. Avec un écueil. « Attention à ne pas renforcer la ségrégation sociale à l'intérieur de l'établissement en regroupant les élèves favorisés dans les mêmes classes », met en garde Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS.

Mettre le privé sous pression

Alors qu'ils comptent moins de 10 % de boursiers dans leurs effectifs, les établissements privés sous contrat sont invités à faire des efforts. Si Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique, refuse « toute forme d'affectation, de sectorisation ou de quotas », il s'apprête à signer un

protocole d'accord avec le ministère pour promouvoir la mixité.

Ce texte devrait leur fixer des objectifs chiffrés, comme une trajectoire pour augmenter significativement la proportion moyenne de boursiers sur cinq ans ou le nombre d'établissements privés modulant leurs tarifs selon les revenus des familles. Mais l'enseignement catholique souhaite que les collectivités prennent en charge une partie des frais de restauration scolaire des élèves les plus modestes. Pas sûr que les élus locaux acceptent.

Les résultats seront publiés chaque année. Si ces engagements ne sont pas contraignants, les pouvoirs publics disposent de moyens de pression. Le ministère peut jouer sur l'ouverture de postes d'enseignants supplémentaires. Et les collectivités, moduler une partie de la dotation de fonctionnement versée aux établissements – publics comme privés – selon des critères sociaux. C'est déjà le cas à Paris et en Haute-Garonne. Dans ce département, le forfait éducatif varie de 22 à 70 euros par élève. « Ça risque de ne pas peser lourd quand on sait que la dépense moyenne par élève dans le secondaire s'élève à 10 380 euros », prévient Julien Grenet. ●

MARIE QUENET

43

Nombre de sections internationales ouvertes cette année dans des établissements défavorisés

